



No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 11 juillet 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le **mardi onzième jour du mois de juillet deux-mille-dix-sept (2017)**, à 20 h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents messieurs et mesdames les conseillers Jocelyne Brossard, Louise Cormier, Daniel Lamanque, Martin Gélinas, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière, ainsi que M. Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

213-07-17

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre, avec l'ajout suivant :

Point # 5.4 intitulé « Participation d'un élu– activité de financement – Complexe Le Partage »

ADOPTÉE

214-07-17

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE

215-07-17

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2017

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE

-----

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Deux citoyens demandent d'être entendus:

- .- M. Richard Favreau
- .- Mme Forget

-----

#### CORRESPONDANCE AU CONSEIL

Le conseil reconnaît unanimement avoir reçu la correspondance mensuelle lui étant adressée.



No de résolution  
ou annotation

-----

## DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS

La liste est déposée.

216-07-17

### RENOUVELLEMENT – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE – CONSEIL D'ADMINISTRATION – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET DE SAINTE-CATHERINE

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque propose, appuyé par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité de nommer madame Jocelyne Bates, monsieur Michel Béland et monsieur Michel Leblanc à titre de représentants de la Ville siégeant sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, pour un mandat d'un an, renouvelable.

Que monsieur le conseiller Martin Gélinas soit nommé à titre de substitut.

ADOPTÉE

217-07-17

### APPEL D'OFFRES SI17GE31 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE LUMINAIRES AU SENTIER GRAVEL-RIVARD

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue le 7 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue est conforme ;

Madame la conseillère Louise Cormier propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de fourniture et installation de luminaires au sentier Gravel-Rivard à Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée au montant de 31 336.44 \$ toutes taxes incluses.

Que le financement de ce projet se fasse par le règlement d'emprunt numéro 812-17.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

218-07-17

### COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois de juin 2017, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- un montant de 620 604.98 \$, pour les déboursés mensuels du mois de juin 2017 (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs en date du 6 juillet 2017;
- un montant de 1926.70 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs (1ère liste);
- un montant de 100 000.00 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs (2ième liste);
- un montant de 881 504.59 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs (3ième liste);



No de résolution  
ou annotation

- un montant de 85 942.51 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 288 285.70 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs, en date du 3 juillet 2017.

ADOPTÉE

219-07-17

**PARTICIPATION D'UN ÉLU – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – COMPLEXE LE PARTAGE**

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville est informé de la tenue d'un événement dans le cadre des festivités du 20<sup>e</sup> anniversaire du Complexe Le Partage;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à monsieur le conseiller Michel Béland de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité que celui-ci soit et est par la présente, délégué à représenter la Ville de Sainte-Catherine. Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

220-07-17

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1016 TEL QU'AMENDÉ RELATIF AUX ANIMAUX**

Madame la conseillère Louise Cormier donne avis de motion de la présentation à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du règlement numéro 1016-02 modifiant le règlement 1016 relatif aux animaux, tel qu'amendé.

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.

221-07-17

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 809-17 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE**

Madame la conseillère Louise Cormier donne avis de motion de la présentation à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du règlement modifiant le règlement 809-17 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville.

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.

222-07-17

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement portant le numéro 2009-Z-55 a été adopté le 9 mai 2017;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue ce 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter, sans modifications, le second projet de règlement numéro 2009-Z-55 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à modifier la grille des usages et des normes de la zone I-224 afin d'y autoriser la sous-catégorie d'usages « Service d'affaires, de gestion de société ou de soutien administratif (c1d) ».

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

-----  
**AFFAIRES GÉNÉRALES OU QUESTIONS OU MOTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

-----  
**2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Un citoyen demande d'être entendu:

.- M. Richard Favreau

-----  
**COMMUNICATIONS AU PUBLIC**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h18.

ADOPTÉE

  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

  
ME CAROLINE THIBAUT  
GREFFIÈRE

Ce 12 juillet 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

  
Serge Courchesne, trésorier